

Il était une fois dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal...



PUBLICATION OFFICIELLE DE L'APTS DE L'OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

VOL. 20

Mot de notre présidente



Chronique de notre représentante nationale



Batshaw: nouvelles et mises à jour



Chronique mobilisation Un automne de solidarité et de persévérance



Le syndicat, c'est NOUS : une journée d'échanges essentiels avec vos personnes agentes de liaison



CONGRÈS APTS 2025



Chronique SST Je déclare! : Quoi, pourquoi et comment?



Chronique relations de travail

La première ligne Titulaire vs remplacement



À NE PAS OUBLIER !!!



Il était une fois dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal...

Vingtième édition - Automne 2025



Alexandra Boisrond
Présidente

Mot de notre présidente

Un automne bien rempli – et le travail se poursuit!

Après un début d'automne très chargé, **votre syndicat reste pleinement mobilisé** pour défendre vos conditions de travail et s'opposer aux lois qui nuisent à nos milieux.

En septembre, nous avons poursuivi notre participation aux **États généraux** en intersyndicale et manifesté à Sherbrooke pour dénoncer les retards de paiement des primes. De retour à Montréal, **nous avons pris part à une action intersyndicale** pour sensibiliser la population aux impacts de la loi 101 sur la santé et la sécurité au travail.

Comme tous les cinq ans, **nous avons participé à la Marche mondiale des femmes**, rappelant l'importance de l'égalité dans un secteur majoritairement féminin. Le **23 octobre**, lors de notre **conseil syndical**, nous avons accueilli nos nouvelles personnes agentes de liaison, prêtes à renforcer nos actions sur le terrain.

Nous avons aussi lancé la campagne « **Regarder nos vieux jours en face : Et si on osait pour vrai ?** », qui aborde les enjeux du vieillissement de la population. Des activités sont prévues pour 2026 afin d'informer et mobiliser nos membres et la population en générale.

Le 29 octobre, en collaboration avec le syndicat de la Montérégie-Ouest, **nous avons manifesté devant les bureaux du ministre Carmant** pour dénoncer les conditions dangereuses dans les résidences à assistance continue (RAC) et ceci, avant son départ du caucus de la CAQ.

Enfin, **une grande délégation a participé au congrès de l'APTS à Québec** en novembre. Celui-ci fut précédé d'une journée de formation pour mieux contribuer aux discussions sur le plan d'action à venir.

Votre syndicat continue d'agir, de revendiquer et de défendre vos droits.

N'hésitez pas à nous écrire pour toute question ou préoccupation à notre adresse courriel codim@aptsq.com. **Ensemble, on avance!** 



CHRONIQUE DE NOTRE REPRÉSENTANTE NATIONALE



Josée Asselin,
Représentante nationale

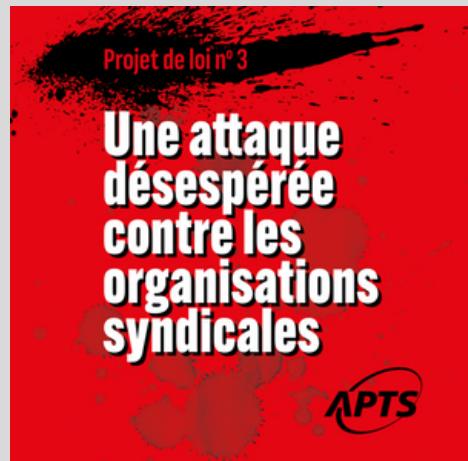
Chronique de notre représentante nationale

Depuis quelque temps, le gouvernement de la CAQ fait adopter plusieurs projets de loi très importants **sous bâillon**. Le bâillon, c'est une procédure qui permet d'adopter une loi rapidement, sans laisser le temps au débat et ni aux partis de l'opposition, ni aux syndicats ou ni aux citoyens d'être entendus. Cette manière de faire inquiète beaucoup le Barreau du Québec et plusieurs organisations syndicales, parce qu'elle réduit la transparence et affaiblit les droits des travailleurs.

Le premier projet de loi, **le projet de loi 1**, veut créer une « Constitution du Québec ». Le problème, selon le Barreau, c'est que cette Constitution donnerait beaucoup plus de pouvoir au gouvernement, notamment en créant un **Conseil constitutionnel** nommé par le premier ministre. Un conseil comme celui-là pourrait influencer des décisions qui, normalement, reviennent aux tribunaux indépendants. Le projet limite aussi la possibilité pour certains groupes, comme les syndicats ou les associations, de contester des lois devant les tribunaux. En résumé : il deviendrait plus difficile pour les syndicats de défendre leurs membres lorsque le gouvernement adopte des lois injustes.

Le **projet de loi 2**, adopté sous bâillon lui aussi, touche le système de santé. Certaines parties de la loi sont jugées dangereuses par le Barreau parce qu'elles pourraient restreindre certaines libertés individuelles ou imposer certains comportements. Le gouvernement dit qu'il n'a pas l'intention d'appliquer ces articles, mais le simple fait qu'ils demeurent dans la loi pose un problème : un autre gouvernement pourrait les utiliser plus tard par exemple. Cela crée un sentiment d'incertitude qui inquiète autant les citoyens que les syndicats.

Le **projet de loi 3**, qui prétend améliorer la transparence des syndicats, va beaucoup trop loin selon plusieurs organisations. Il permettrait au gouvernement de s'ingérer dans la manière dont les syndicats s'organisent, prennent leurs décisions et gèrent leurs finances. Pour le mouvement syndical, c'est une attaque directe à l'autonomie des organisations de travailleurs. Si un gouvernement commence à décider comment un syndicat doit fonctionner, il devient beaucoup plus difficile pour celui-ci de mener des luttes efficaces pour défendre ses membres.



...SUITE CHRONIQUE DE NOTRE REPRÉSENTANTE NATIONALE

Ce qui préoccupe le plus, c'est que ces trois projets de loi arrivent en même temps **et ont tous un point commun : ils réduisent les contre-pouvoirs**. En d'autres mots, ils affaiblissent la capacité des citoyens, des syndicats et même des tribunaux de surveiller le gouvernement ou de dire non à des décisions qui portent atteinte aux droits.

Le Barreau du Québec, qui intervient rarement de façon aussi directe, parle même d'un risque d'**érosion de l'État de droit**. Ce terme peut sembler technique, mais il signifie simplement que les règles qui protègent les droits de tout le monde, comme la séparation des pouvoirs, l'accès à la justice et le droit d'association, deviennent plus fragiles.

Pour les syndicats et leurs membres, ces changements sont importants. Ils pourraient limiter la capacité des travailleurs à se mobiliser, à contester des injustices et à avoir un rapport de force réel face au gouvernement. **C'est pourquoi il est essentiel de rester informés, vigilants et mobilisés pour protéger nos droits collectifs.**

En résumé :

- ✓ Projet de loi 1 : Crée une « Constitution » qui donne plus de pouvoir au gouvernement et limite la possibilité pour les syndicats et les citoyens de contester les lois.
- ✓ Projet de loi 2 : Adopté à toute vitesse, contient des mesures qui pourraient réduire certaines libertés individuelles.
- ✓ Projet de loi 3 : S'ingère dans le fonctionnement interne des syndicats et menace leur autonomie.

Ce que ça signifie pour nous :

- ✗ Moins de liberté d'association
- ✗ Moins de recours pour défendre nos droits
- ✗ Moins de contre-pouvoirs
- ✗ Plus de décisions prises derrière des portes closes

Il est clair : si on affaiblit les syndicats, on affaiblit les travailleurs!



Le 29 novembre dernier, 50 000 personnes ont manifesté à Montréal pour dénoncer les dérives de la CAQ et les attaques antisyndicales qui fragilisent nos milieux de travail.

Un immense merci à toutes les personnes militantes de l'APTS qui ont répondu présentes au grand rassemblement « Dans la rue pour le Québec ! »

..SUITE CHRONIQUE DE NOTRE REPRÉSENTANTE NATIONALE

La Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail

La Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale, notamment dans les secteurs public et parapublic (Loi 23), est entrée en vigueur le 6 juin 2025. Depuis, l'ancienneté acquise par une personne salariée dans une unité de négociation du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) pourra être reconnue dans une autre unité d'accréditation, autant dans les établissements de Santé Québec que dans les établissements privés conventionnés (EPC) et les établissements nordiques. **Cependant, les modalités restent toutefois à négocier.**

Dans le but de négocier dès maintenant les modalités d'application de l'ancienneté réseau, l'ensemble des organisations syndicales représentant les travailleuses et travailleurs du RSSS – l'APTS, la FIQ, la FP-CSN, la FSQ-CSQ, la FSSS-CSN, le SCFP-FTQ et le SQEES-FTQ – **s'unissent** afin d'entreprendre des négociations avec les représentants du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS). Par la négociation, les organisations syndicales souhaitent convenir des règles équitables et uniformes permettant que l'ancienneté acquise dans un établissement soit reconnue partout dans le RSSS.

Des communications intersyndicales plus complètes vous seront transmises tout au long de l'avancement des négociations.



JE DÉCLARE! QUOI, POURQUOI ET COMMENT?



Isabelle L'Ecuyer
Personne directrice
Responsable SST

Chronique SST

Lors de la Semaine nationale de la santé et sécurité du travail (SST), nous avons organisé un quiz. Plus de 200 d'entre vous y ont répondu!

Selon la compilation de vos réponses à ce quiz, il s'avère que certains d'entre vous ne connaissent pas l'existence du formulaire de déclaration qui sert à rapporter à l'employeur la survenue d'un accident de travail ou encore une situation à risque de provoquer des accidents ou de porter atteinte à la santé et sécurité des travailleuses et travailleurs.

En fait, il existe une confusion entre le formulaire AH-223-1 qui sert à déclarer un incident qui peut entraîner des conséquences sur l'état de santé ou le bien-être d'un **usager** et le formulaire Déclaration, enquête et analyse d'un évènement accidentel ou d'une situation dangereuse qui doit être utilisé lorsque l'incident ou la situation est dangereux/dangereuse à notre égard, **travailleur·euses et travailleur·s**.

La différence est importante puisque ce sont deux départements différents du CIUSSS qui reçoivent ces formulaires et les analysent. Le formulaire AH-223-1 que nous remplissons maintenant via le Système *d'information sur la sécurité des soins et services* (SISSS) est envoyé à l'équipe de gestion des risques qui analysera les informations en tenant compte de l'usager. Lorsqu'il s'agit d'un évènement ou d'une série d'évènements qui affectent la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, nous voulons que ces informations soient traitées par le service de prévention et de promotion de la santé (SPPS).

Maintenant, **pourquoi est-il important de remplir le formulaire de déclaration lorsqu'on se blesse au travail (blessure de nature physique et/ou psychologique) ou qu'on identifie une situation qui risque de provoquer une blessure pour soi-même ou quelqu'un d'autre?** D'abord parce que la *Loi sur la Santé et la Sécurité du travail* nous y oblige. Comme travailleuses et travailleurs, nous sommes **obligées.és de participer à l'identification et l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur notre lieu de travail**. Et en déclarant, cette même loi **oblige notre employeur à contrôler et éliminer les risques pouvant affecter notre santé et sécurité sur les lieux du travail**. En bref, c'est nous qui connaissons le mieux notre environnement de travail et pour que l'employeur puisse bien nous protéger, **nous devons l'aider à identifier les risques SST**.

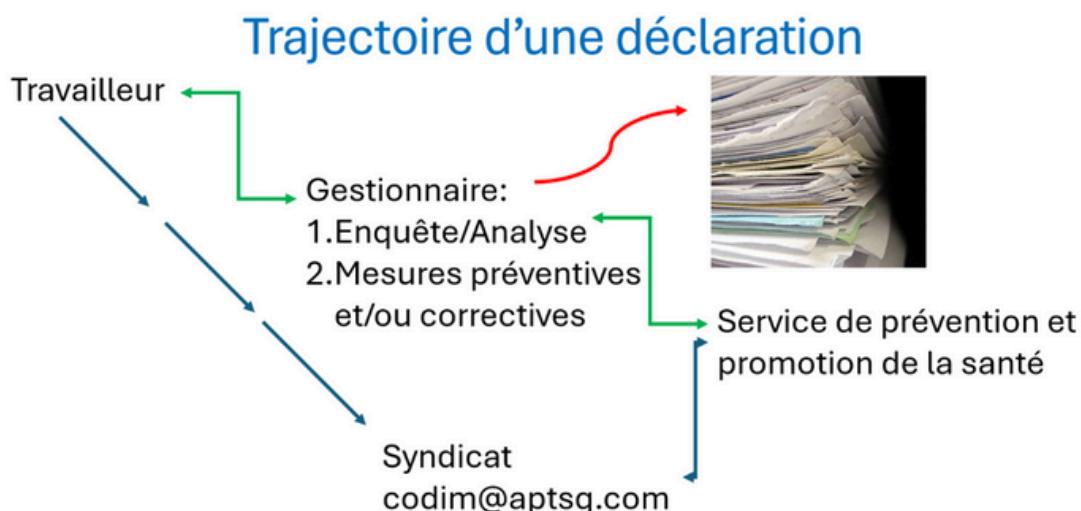
..SUITE JE DÉCLARE! : QUOI, POURQUOI ET COMMENT?

Le premier représentant de l'employeur qui porte les obligations en matière de SST, c'est **votre gestionnaire immédiat**. Nous savons et nous avons observé que ce ne sont pas tous les gestionnaires qui sont sensibilisés à la SST. C'est pourquoi nous avons travaillé avec le SPPS pour que vos gestionnaires soient informés de leurs obligations et outillés pour y répondre. Nous avons été entendus! Vos gestionnaires sont maintenant **obligés** de suivre la formation *Gestionnaire leader de la prévention* tout comme nous sommes **obligés** de suivre la formation *Déclarer c'est prévenir*.

Enfin, qu'advient-il du formulaire de déclaration une fois que vous avez rempli la première page soit à la suite d'un accident ou pour prévenir d'une situation dangereuse? D'abord ce formulaire vous devez l'acheminer à votre gestionnaire immédiat. Votre gestionnaire est responsable de faire une enquête et analyse puis de mettre en place des mesures préventives et/ou correctives. Il doit aussi remplir la deuxième page du formulaire et l'acheminer au SPPS. Le SPPS l'achemine ensuite au syndicat représentant l'employé. Lorsque nous recevons les déclarations, nous les lisons, nous les analysons et nous nous assurons que vos gestionnaires ont bien fait leur part. Au besoin, nous retournons les déclarations au SPPS pour qu'un suivi soit fait après de votre gestionnaire.

Nous recevons donc toutes les déclarations que vous remplissez pourvu que votre gestionnaire ait fait sa part. Si votre gestionnaire met le formulaire de côté et ne s'en occupe pas, ni le SPPS ni le syndicat n'en seront jamais informés. C'est pourquoi nous vous suggérons aussi de nous envoyer votre formulaire rempli à codim@aptsq.com **au même moment que vous l'envoyer à votre gestionnaire**.

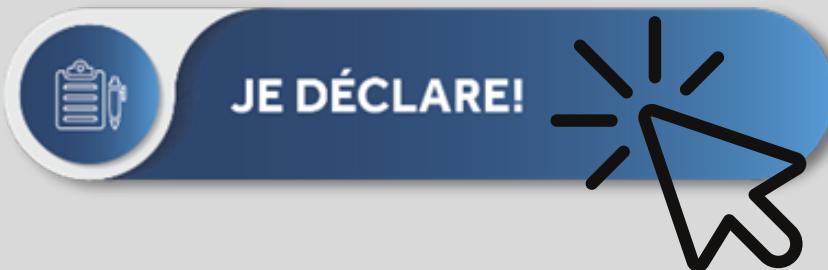
Voici en image le cheminement d'une Déclaration, enquête et analyse d'un évènement accidentel ou d'une situation dangereuse.



..SUITE JE DÉCLARE! : QUOI, POURQUOI ET COMMENT?

Pour plus d'information sur le formulaire *Déclaration, enquête et analyse d'un évènement accidentel ou d'une situation dangereuse* et pour y accéder, rendez-vous sur la page d'accueil de l'intranet **Intranet COMTL** et

cliquez sur ce bouton



puis sur ce bouton



Bien que nous travaillions dans le Réseau de la santé et des services sociaux, nous ne pouvons pas dire que nous travaillons dans un milieu exempt de risques pour notre santé et notre sécurité!

Il est important d'implanter une culture de prévention de la SST et les travailleurs autant que leurs gestionnaires se doivent d'y participer.

Prévention



UN AUTOMNE DE SOLIDARITÉ ET DE PERSÉVÉRANCE



Renée Mathieu

Personne directrice

Responsable mobilisation et communications

Chronique mobilisation

Cet automne, nous avons fait preuve d'une énergie et d'un engagement extraordinaires. Sans relâche, nous nous sommes mobilisées pour plusieurs causes, portant chaque projet avec conviction, solidarité et cœur. Notre persévérance, notre esprit d'équipe et notre capacité à nous dépasser ont fait toute la différence. Merci à chacune d'avoir donné le meilleur de soi, jour après jour.

Continuons d'avancer avec cette même force : c'est ensemble que nous créons un impact réel et inspirant.

Voici un résumé chronologique de nos actions et activités :

Retour sur notre 5@7 syndical à Montréal ! 🎉

Le 26 août passé, dans une ambiance chaleureuse au Bar Brouaha, les équipes des syndicats APTS des CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal se sont réunies pour échanger sur un enjeu crucial : l'avenir du soutien à domicile (SAD).

Merci à toutes pour votre participation engagée. 💪 Ensemble, on continue à faire entendre notre voix et à défendre des services publics humains et accessibles.



Notre activité annuelle du Food Truck

Notre activité annuelle du Food Truck a eu lieu durant tout le mois de septembre à plusieurs de nos grands sites. Durant ces activités, nous avons continué d'évaluer les impacts des coupures ainsi que les enjeux que vous vivez dans vos milieux de travail respectifs, comme vous nous les avez écrits. Nous avons également mesuré votre degré de mobilisation. Ces données sont confidentielles et elles sont à être comptabilisées dans le but de pouvoir mieux connaître votre réalité et voir comment nous pouvons continuer à vous soutenir. Nous espérons de pouvoir partager le résultat de nos données dans notre journal, édition hiver 2026.



Merci à toutes les personnes qui sont venues profiter, poser des questions et participer à notre activité de mobilisation.

..SUITE UN AUTOMNE DE SOLIDARITÉ ET DE PERSÉVÉRANCE



Consultations des États généraux du syndicalisme- Région de Montréal

Le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM) a tenu des consultations régionales des États généraux du syndicalisme le 13 septembre au Collège de Maisonneuve et le 20 septembre, au pavillon DS de l'UQAM. Il s'agissait d'une démarche sans précédent portée par les neuf principales organisations syndicales du Québec.

Ces consultations visaient à recueillir les constats des membres sur l'état du syndicalisme québécois à travers des ateliers thématiques animés par les organisations participantes.



Les 7 grands thèmes abordés étaient :

1. Le syndicalisme québécois dans la société
2. La représentativité et le sentiment d'appartenance
3. Les syndicats et les groupes historiquement discriminés
4. Le modèle des relations de travail
5. Le rôle politique des syndicats
6. L'évolution des relations intersyndicales
7. La vigueur syndicale



Votre équipe locale (Renée Mathieu, Alexandra Boisrond et Josée Asselin) a été présente à ces États Généraux des 13 et 20 septembre. Ces consultations furent hyper pertinentes et intéressantes fournissant des réflexions approfondies sur le mouvement syndical et son action.

Manifestation à Sherbrooke

Durant un conseil général le 24 septembre dernier à Sherbrooke, votre équipe locale s'est jointe à environ 300 autres membres de l'APTS pour manifester et réclamer les primes promises, mais jamais versées, près d'un an après l'échéance prévue.

Il est tout simplement inacceptable d'attendre aussi longtemps pour recevoir des sommes dûment négociées !



OU SONT NOS PRIMES???

..SUITE UN AUTOMNE DE SOLIDARITÉ ET DE PERSÉVÉRANCE



Manifestation SST-loi 101

Notre présence n'a pas passée inaperçue au Complexe Desjardins le 6 octobre dernier. Une partie de votre exécutif local s'est jointe à des centaines de travailleuses à Montréal pour protester contre le projet de loi 101, qui instaurerait un régime sexiste et dangereux en matière de santé et de sécurité au travail pour les employées des secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation.



Marche mondiale des Femmes

Le 18 octobre dernier, votre exécutif a marché fièrement aux côtés de nombreuses militantes dans le cadre de la Marche mondiale des femmes 2025 à Québec.

Unies et solidaires, nous avons pris part à ce mouvement mondial pour revendiquer l'égalité, la justice sociale, la dignité et la liberté pour toutes les femmes.



Ensemble, nos pas font avancer le monde!



..SUITE UN AUTOMNE DE SOLIDARITÉ ET DE PERSÉVÉRANCE



Manifestation pour de meilleures conditions de travail dans les RAC

Nous étions solidaires avec nos collègues de la Montérégie lors de la manifestation pour de meilleures conditions de travail dans les résidences à assistance continue (RAC) le 29 octobre dernier.

On rapporte quotidiennement des agressions envers les personnes intervenantes dans plusieurs RAC de la Montérégie-Ouest. De plus, des serrures brisées et des couloirs étroits empêchent une circulation sécuritaire; et c'est sans compter des environnements trop bruyants ou trop petits pour les besoins sensoriels des personnes qui y résident. Plus inquiétant encore, des équipes épuisées doivent improviser avec très peu de ressources pour la sécurité de toutes et tous.



Nous vivons plusieurs défis similaires à l'Ouest-de-l'Île de Montréal et c'est important de défendre la qualité de vie des personnes résidentes ainsi que les conditions de travail des personnes dévouées qui les accompagnent chaque jour! Toutes méritent mieux.

Le Grand rassemblement

Et finalement, nous étions présents pour le "Grand rassemblement dans la rue pour le Québec"

Ensemble, pour dire **NON** à l'austérité, **NON** aux compressions, **NON** aux dérives autoritaires et **NON** aux attaques antisyndicales!

Un magnifique rassemblement de personnes qui tiennent à la justice sociale, à des services publics forts et à la défense des droits collectifs !



T-SHIRTS DERNIÈRE CHANCE !



T-SHIRTS DERNIÈRE CHANCE !

Si ce n'est pas déjà fait, voici votre dernière chance de commander gratuitement votre T-shirt personnalisé avec votre titre d'emploi.

La date limite pour la commande est le 18 décembre.

**** Après cette date, l'offre gratuite ne sera plus disponible. ****

COMMENT COMMANDER?

Remplir le court formulaire via le lien suivant:

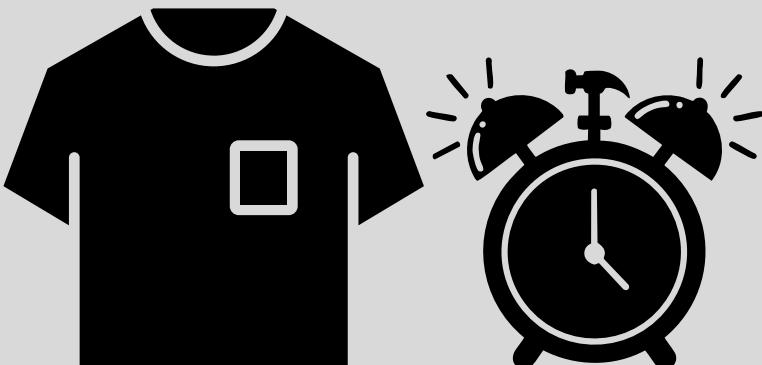
https://gems.aptsq.com/assemblee_inscription/asse/1265

Choisir le T-shirt via le lien reçu par courriel.

Au moment de la facturation, utilisez le code numérique au bas du courriel reçu. Pas besoin de saisir un numéro de carte de crédit pour finaliser la commande. Assurez-vous d'être membre en ordre du syndicat. C'est aussi gratuit!

Nous sommes bien fiers de faire affaire avec une entreprise québécoise. Cependant des délais de production plus importants qu'à l'habitude sont à prévoir. Si un enjeu survient durant la commande, ou vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à codim@aptsq.com.

Portez fièrement votre profession, avec style! 😎



Modèles de T-shirts Qc

Voir catalogue complet de nos produits québécois en pièce jointe au courriel



T-shirt pour Homme



T-shirt pour Femme coupe Boyfriend



T-shirt pour Femme Col V



RELATIONS DE TRAVAIL: LA PREMIÈRE LIGNE



Ann-Marie Léporé
Vice-présidente

Chronique relations de travail

TITULAIRE DE POSTE vs REMPLACEMENT (AFFECTATION/ASSIGNATION) SUR UN POSTE

Il y a une **ÉNORME** différence entre les deux situations.

Titulaire de poste (à temps plein ou à temps partiel)

- La personne salariée (PS) a été nommée sur un poste, donc le poste lui appartient (elle est détentrice de ce poste)
- Un avis écrit lui a été envoyé par les ressources humaines
- Pour voir un exemple d'un tel avis, cliquez sur le lien suivant:
[Exemple_Avis_Nomination_Notation_Example](#)

Une PS qui fait un remplacement (affectation/assignation) sur un poste

- Comme indiqué à l'article 1.04 de la convention collective : c'est *une PS qui est inscrite sur la liste de disponibilité (liste de rappel) sans détenir un poste.*
- Le remplacement peut être de courte, moyenne ou longue durée
- Un avis écrit doit être envoyé à la PS par les ressources humaines et celui-ci doit inclure, selon les dispositions locales, matière 406.11 :
 - *L'identité du poste;*
 - *Le nom du titulaire, s'il y a lieu;*
 - *La durée probable;*
 - *Le salaire;*
- Pour voir deux exemples confirmant un remplacement (assignation), cliquez sur le lien suivant :
[Exemples remplacement \(assignation\)](#)

IMPORTANT:

- Recevoir un avis d'embauche **ne veut pas automatiquement** dire qu'une PS est titulaire d'un poste. Il faut questionner les ressources humaines à cet effet.
- Il est impératif de contacter les ressources humaines **PAR ÉCRIT** s'il manque des informations écrites au sujet d'un remplacement (affectation/assignation).
- Beaucoup d'informations se retrouvent dans l'intranet ou par accès de l'extérieur. **Il en est la responsabilité de toutes les personnes salariées de prendre connaissance de celles-ci.**

LE SYNDICAT, C'EST NOUS : UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES ESSENTIELS AVEC VOS PERSONNES AGENTES DE LIAISON



Renée Mathieu,
Personne directrice
Responsable mobilisation et communications

Chronique agent·e·s de liaison

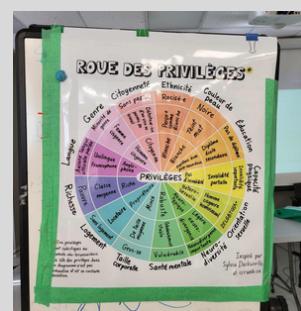
La personne agente de liaison exerce un rôle clé dans la structure locale APTS : elle est les yeux, les oreilles et peut obtenir le pouls du terrain et rapporter les enjeux à l'équipe locale. N'hésitez pas à aller à leur rencontre!

**** Les personnes salariées doivent quand même continuer de communiquer avec l'exécutif local pour toutes questions****

À la suite d'un processus d'élections, nous avons tenu, le 23 octobre dernier, un conseil syndical au 8000 Notre-Dame avec nos personnes agentes de liaison. Nous avons travaillé sur différents sujets de consultation en lien avec les États Généraux du syndicalisme. Nous y avons abordé le rôle politique des syndicats, la vigueur syndicale ainsi que les syndicats et les groupes historiquement discriminés.

De plus, nous avons accueilli nos nouvelles personnes agentes de liaison, écouté une présentation SST très importante concernant des risques psychosociaux et discuté des enjeux, défis et problématiques vécus sur le terrain.

Un gros merci à tous nos personnes participantes!
N'oubliez pas : le syndicat... c'est **VOUS!**



.. SUITE LE SYNDICAT, C'EST NOUS



Voici la liste des personnes agentes de liaisons qui ont été élues pour un mandat de deux ans.

Nous tenons à féliciter et remercier grandement les personnes agentes de liaison qui ont décidé de continuer avec nous et nous accueillons chaleureusement les nouvelles personnes agentes de liaison.

Merci pour votre implication!

<u>Direction</u>	<u>Secteur</u>	<u>Personne élue</u>
<u>Direction 11 - medi serv. Prof</u>	Tous les GMF ODI	Andrea Lozoff
<u>Direction 12 - comm.plaintes-qual.</u>	TOUTE LA DIRECTION	Landcia Augustin
<u>Dir. 21 - Dir prot. Jeunesse</u>	4515 Ste Catherine - E/O	Chelsea Rotella
<u>Dir 22 - Dir prog. Jeunesse</u>	4039 Tupper (Batshaw AM)	Rebecca Malaka
	1000 St Jean (Batshaw AM)	Geneviève N. Roberge
	CLSC DLL (Péri, JED, CAFE)	Sandra Di Benedetto
	Soa équipe Batshaw	Geoffrey Burnett
	Campus Beaconsfield (137 Elm) - unités de vie (Batshaw)	Linda Dion



.. SUITE LE SYNDICAT, C'EST NOUS



Direction	Secteur	Membre élue
Direction 23 - Prog. sm-dep	Ex-hôpital Lachine	Julia Stirling
	CLSC LaSalle - SMA	Laurence Gaudreau Simard
	CLSC LaSalle - SMJ	Camelia Salehi
	Stillview (Tout)	David Ronai
	IUSMD - 594170 - Ce suivi intensif	Christian Dion
	IUSMD - 602672 - Burgess 2 iusmd	Blaise Kidasharira
	IUSMD - 633275 - Ce tr.psychot iusmd	Octavian Ion
	IUSMD - 643070 - Ress res iusmd	Bahaa Musa
	IUSMD - Roberts Recreation Center (682070 - Kinesiologie iusmd)	Patricia Puyau
IUSMD - Psychogériatrie (Moe Levine Psychogériatrie et 633270 - Ce gerontopsy iusmd etc)		Marcia Valeria De Aquino Molinaro



.. SUITE LE SYNDICAT, C'EST NOUS



Direction	Secteur	Membre élue
<u>Direction 24 - DSM-ditsadp</u>	CROM - Sociopro ouest	Suzy Chedore
	CROM - Sociopro est	Kerry Hall
	CROM - Access	Malek Oufini
	Maison Alternative de Dorval (Tout)	Evelyne Manny
	CH St-Mary's - Ergothérapie	Ying Ying Kan
	CH St-Mary's - Physiothérapie	Sena Thomas
	Hôpital Lakeshore - Réadaptation (Physio et ergo)	Megan Vincelli
<u>Direction 25 - Dir prog. sapa - heb</u>	Autres RI (Saint-Raphaël, Valéo Stillview) et pour la direction 35	Patrick Tobgi
	CHSLD LaSalle (Tout et pour direction 35)	Marco Anoia
	Hôpital Sainte-Anne (Services sociaux, SAC et APPR)	Ashley Deegan
	Hôpital Sainte-Anne (Réadaptation)	Emily Ramnarine



.. SUITE LE SYNDICAT, C'EST NOUS



<u>Direction</u>	<u>Secteur</u>	<u>Membre Élu</u>
Dir 29 - Dir vac s. pub r.pop	Hygiénistes dentaires (Pour la direction 29)	Nathalie Belec
Dir 33 - Dir serv hospitalier	Hôpital LaSalle- famille imagerie médicale, méd. nucléaire, EPM, echo, etc.	Mohamed Khelifi
Dir 35 - sapa-sad	Hôpital LaSalle	Claudia Royea
	Hôpital Sainte-Anne	Willy-DAC GIA-HA Huynh
Dir 41 - Dir qual,éval.perf	Intervenant.e soins spirituels (Pour toutes les directions)	Moshe Mehu Guerrier
	APPR (Pour la direction 41)	Sherihane Lazrag
Dir 42 - Dir serv. techniques	Hôpital Sainte-Anne (Pour la direction 25 aussi)	Nathalie Tchaleu Ngalé

 **Veuillez noter qu'il est toujours possible de nommer en tout temps des personnes agentes de liaison sur les postes vacants. Pour les personnes intéressées, vous pouvez acheminer votre nom à codim@aptsq.com.**

Nous vérifierons par la suite s'il y a un poste vacant dans votre secteur.

Merci à votre soutien!



BATSHAW: NOUVELLES ET MISES À JOUR



Paul Malizia
Personne directrice

Chronique Batshaw

Un extra pour du temps des fêtes? Peut-être pas si vite...

Nous attendons tous avec impatience le versement de la rétro de la prime Centre jeunesse depuis octobre 2024. Comme vous le savez, plusieurs actions et griefs ont été faits aux niveaux local et national pour faire valoir vos droits. La bonne nouvelle est à l'effet qu'un arbitrage est en cours pour l'ensemble des établissements concernés, dont le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île de Montréal. Votre exécutif local continue de rappeler à l'employeur ses obligations envers les engagements convenus et on espère tous obtenir le paiement prochainement.

Affichage de postes à l'interne

Un certain nombre d'entre vous ont postulé sur des postes lors de l'affichage interne de septembre-octobre dernier. Nous savons que vous attendez la confirmation pour une entrevue ou du moins, pour obtenir le statut du processus de sélection.

Les personnes candidates seront nommées prochainement. Vous devriez obtenir un suivi de l'employeur dans un avenir rapproché.

Si vous n'avez pas reçu de suivi pour les postes auxquels vous avez posé votre candidature, faites un suivi avec la mobilité interne par courriel: mobilite.interne.cat4.comtl@ssss.gouv.qc.ca et mobilite.interne.comtl@ssss.gouv.qc.ca.

Notez aussi que la prochaine période d'affichage de postes à l'interne sera du 16 au 26 janvier 2026.

Joyeuses fêtes !



CONGRÈS 2025 : RÉFLEXION, ACTION ET LEADERSHIP : L'APTS EN ÉVOLUTION

Congrès APTS 2025

Le congrès de l'APTS s'est tenu à Québec durant la semaine du 10 novembre dernier, et l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal y était fièrement représentée par 27 personnes déléguées. Sous le thème « À la croisée des chemins », cette instance a permis de dresser le bilan du dernier mandat et de procéder à l'élection de nouveaux conseils exécutif et national.

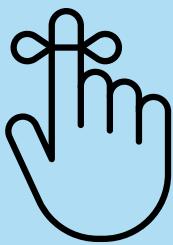
Les personnes participantes ont également eu l'occasion d'aborder des enjeux clés tels que le renouveau syndical, avec la présentation de Mélanie Laroche, professeure à l'école de relations industrielles de l'Université de Montréal, ainsi que le rôle des syndicats comme acteurs de changement social, présenté par Thomas Collombat, professeur de science politique à l'UQO.

Au cours de ce mandat, l'APTS a su démontrer sa capacité à s'adapter à un réseau en transformation, à renforcer sa mobilisation, à affirmer son leadership et à défendre les droits de ses membres avec rigueur et détermination. Nous sommes également descendus dans la rue afin de rappeler au gouvernement que nous ne le laisserons pas sacrifier les services publics au profit d'ambitions électorales. Il est essentiel de mettre un frein à ce mépris envers la démocratie et les droits fondamentaux.

Tout au long du congrès, nos personnes déléguées ont pris le temps de se rassembler pour analyser le contexte politique, réfléchir au renouveau syndical et procéder à d'importantes mises à jour de nos statuts.

Merci à toutes pour la qualité des échanges, menés avec professionnalisme, respect et profondeur. Ce congrès vient confirmer la solidité, la cohésion et la maturité de notre organisation.





À NE PAS OUBLIER !!!

À NE PAS OUBLIER !!!

Pour optimiser l'évaluation des situations qui nous sont envoyées, **il est primordial de nous faire parvenir des informations de base :**

Votre : **nom, prénom, numéro d'employé.e, titre d'emploi, DIRECTION, site de travail**

S'il s'agit de questions en lien avec votre relevé de présence et/ou relevé de paie :

- Toutes communications **ÉCRITES** effectuées (requête Octopus ainsi que la réponse reçue, courriels avec les personnes gestionnaires, courriels avec les RH et/ou service de la paie)
- Le ou les relevés de présence ainsi que le ou les relevés de paie correspondant à la problématique

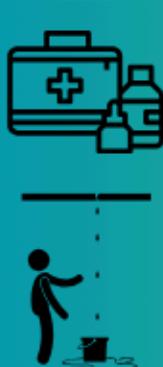
Il est essentiel de toujours réviser les relevés de présence (horaire de travail, primes, départements travaillés, etc.) **ainsi que les relevés de paie** pour que les problématiques soient adressées rapidement. Il est fortement recommandé que les relevés de présence soient sauvegardés, si possible, dès qu'ils sont approuvés par les personnes salariées. Ceci aidera à comparer ce relevé de présence de celui approuvé par la personne gestionnaire et du service de paie si nécessaire.

Assurez-vous de garder une copie de toute demande de remboursement, de modification de disponibilité, de choix de vacances, etc.

La communication écrite (ex. : courriel) demeure. Pas la communication verbale!

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de déclarer un accident de travail et aussi important de signaler toute situation dangereuse. Une situation dangereuse est un risque qui pourrait occasionner un accident de travail et causer un préjudice pour votre santé physique ou psychologique et votre sécurité ou celle de vos collègues.

**Pour accéder au formulaire, consultez l'intranet du CIUSSS
ou contactez-nous à codim@aptsq.com**



CODIM@APTSQ.COM

COORDONNÉES

Courriel : codim@aptsq.com
Téléphone unique : 514-378-8124

Exécutif local :

Personne présidente : Alexandra Boisrond (absente)

Personne vice-présidente : Ann-Marie Léporé

Personne secrétaire : Stéphanie Cousineau

Personne trésorière : Christian Faucher

Personne directrice : Isabelle L'Ecuyer

Personne directrice : Paul Malizia

Personne directrice : Johanne Gouskos

Personne directrice : Renée Mathieu

Siège social APTS de Longueuil : 1-866-521-2411

Représentante nationale : Josée Asselin : jasselin@aptsq.com

Personnes conseillères syndicales :

Molly Alexander : malexander@aptsq.com

Rachelle Puget : rpuget@aptsq.com

Hugues Legault : hlegault@aptsq.com

Aziz Braham : abraham@aptsq.com

Kimberly Jérôme : kjerome@aptsq.com

